

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 Juin 2026

En l'an deux mil vingt-six, le conseil municipal s'est réuni le cinq juin à 20h00 sur une convocation du 20 mai 2026.

Présents : Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX, Jean-Marc CHAGNAUD, Emmanuelle GAUTHIER, Rémy DAROUX, Martine DELOSIERE, Hervé GROHAN, Karelle GAILLARD, Aurélien MARIONNAUD, Pascale MARTINEAU, Sylvain HAUCHECORNE, Claire MARTZLOFF.

Absents : Frédéric MICHAUD (a donné procuration à Claire MARTZLOFF), Cyrille BLOT

Secrétaire de séance : Edwige MADEUX

1. Approbation du compte rendu du mercredi 29 avril 2026 :

Marion ROBIN demande qui est favorable au compte rendu envoyé par mail aux Conseillers municipaux pour relecture.

Vote : 14 POUR

2. Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales :

Marion ROBIN procède à l'appel.

Absents :

- Cyrille BLOT (sans procuration)
- Frédéric MICHAUD (procuration à Claire MARTZLOFF)

Scrutin de liste : liste présentée :

Candidats titulaires : Marion ROBIN, Jean-Marc CHAGNAUD, Edwige MADEUX

Candidats suppléants : Stéven JARDIN, Claire MARTZLOFF, Aurélien MARIONNAUD

Le vote se déroule sous le contrôle du bureau de vote constitué de Claire MARTZLOFF, Martine DELOSIÈRE, Aurélien MARIONNAUD et Rémy DAROUX.

La liste présentée est élue.

Vote : 14 POUR

3. Rectificatif de la commission appel d'offres :

Marion ROBIN signale une erreur dans la composition de la commission :

Aurélien MARIONNAUD ne souhaite finalement pas y siéger.

Pascale MARTINEAU se porte volontaire pour le remplacer.

Vote : 14 POUR

4. Réélection du nombre de membres et des membres élus du CCAS :

Le maire rappelle que conformément à l'article R123-7 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles (ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres).

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal.

Il vous est proposé de fixer à **DIX** le nombre de membres du conseil d'administration.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer à **DIX** le nombre de membres du conseil d'administration.

Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles, outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal

Par ailleurs, le maire rappelle que conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Enfin, le maire rappelle que le conseil municipal a fixé à dix tel que ci-dessus le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, quatre conseillers municipaux et quatre membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres du CCAS au scrutin secret.

Les listes de candidats sont les suivantes :

LISTE A
Edwige MADEUX
Martine DELOSIERE
Cyrille BLOT
Karelle GAILLARD
Aurélien MARIONNAUD

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : **14**
- nombre de bulletins blancs ou nuls : **0**
- nombre de suffrages exprimés : **14**
- nombre de sièges à pourvoir : **5**
- quotient électoral (*diviser le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir*) :**2.80**

Résultats :

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle (diviser le nombre de voix de chaque liste par le quotient électoral)	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	14	5	0	0

Le conseil municipal,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, le conseil municipal déclare Mmes Edwige MADEUX, Martine DELOSIERE, Cyrille BLOT, Karelle GAILLARD, Aurélien MARIONNAUD élues pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Nuailé d'Aunis, sous la Présidence de Mme Marion ROBIN, Maire.

Une personne non élue reste à identifier pour compléter la commission.

5. Représentants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

Deux représentants doivent être désignés. Se portent volontaires :

- Marion ROBIN
- Edwige MADEUX

Vote : 14 POUR

6. Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Aunis Nord (CPTS):

Présentation du rôle de la CPTS : organisation territoriale au service des patients et des professionnels. Elle a pour but d'améliorer l'accès aux soins (aide pour trouver un médecin, camion local d'accès aux soins), de développer des actions de prévention (en direction des écoles, collèges, assistants maternels), des animations/conférences en direction des professionnels de santé et des citoyens.

Montant de l'adhésion : 100 €.

La commune met à disposition la salle des fêtes pour l'organisation de soirées (la prochaine sera le 8 octobre)

Le Clac'Soins est venu sur notre commune l'an dernier. Il était positionné place du pigeonier. Il faudra peut-être réfléchir à un nouvel emplacement pour lui donner plus de visibilité. Une communication devra être faite.

Vote : 14 POUR

7. Décisions modificatives :

L'étude réalisée en décembre 2025 dans le cadre du schéma de défense incendie communal doit être réglée : 5 055 €. Marion ROBIN propose de prendre les 5 055 € sur l'opération 156 : Marais Communal.

Achat d'un compresseur : le matériel actuel est obsolète et il est nécessaire de pouvoir nettoyer l'ensemble des matériels après utilisation.

Coût : 550 €.

Marion ROBIN propose de prendre les 550 € sur l'opération 157 : matériel informatique.

Vote : 14 POUR

8. Informations et questions diverses :

Maison « Pouvreau » 45 Grande Rue – Désamiantage (Marion ROBIN)

Deux entreprises sollicitées, les devis sont en attente.

Hervé GROHAN indique que Mme ZOBEL (Préfecture) vérifie l'existence de subventions possibles.

Assistantes maternelles (Marion ROBIN)

Une rencontre avec les 7 professionnelles en activité a eu lieu :

Elles ont signalé une baisse d'effectifs pour la rentrée.

Leurs besoins :

- Besoin de créneaux à la bibliothèque dès septembre
- Échanges sur le RAM, la colline aux enfants, la sécurité, les jeux
- Demande de partage de la salle de la Métairie avec le LAEP, une réflexion sur un conventionnement est en cours

Il faudra également réfléchir à un conventionnement avec Nuailé Temps Libre.

Orthophonistes du Pôle Santé (Marion ROBIN)

Marion ROBIN nous informe d'une demande d'utilisation de la salle de la Métairie par les orthophonistes afin de réaliser des séances de groupe. La demande est à compléter pour connaître le nombre de demi-journée souhaité et réfléchir au loyer demandé.

Voie verte (Marion ROBIN)

Livraison effectuée le mercredi 27 mai.

Constat : des véhicules circulent malgré l'interdiction. Désormais une verbalisation est possible.

Des bornes blanches vont être installées afin d'empêcher le passage des véhicules dans l'herbe pour contourner les îlots permettant le passage des engins agricoles.

La plantation des arbres autour des tables de pique-nique est prévue en octobre.

Ce projet a été financé par des fonds européens et la Communauté de Communes.

SIVU Pompiers (réunion du 04/06/26) (Marion ROBIN)

M. FONTANAUD, maire de Saint Sauveur a été élu président du SIVU. Il est accompagné de trois vice-présidents : Jean-Philippe ROUSSEAU (Ferrières), Thomas AUDINEAU (Le Gué D'Alleré), Marion ROBIN (Nuaillé D'Aunis).

Le projet d'agrandissement de la caserne est en cours d'étude. La Semdas et l'architecte vont être relancés pour poursuivre la réflexion. Le financement de cet agrandissement nécessitera un nouvel emprunt porté par les quatre communes.

Personnel communal

M. CARLES poursuit sa mission auprès des services techniques (CDD de 2 ans).

Services techniques (Jean-Marc CHAGNAUD)

Il fait part des opérations en cours

- Travaux de peinture (marquage au sol)
- Entrée des bêtes au Marais communal grâce au travail réalisé par les agents
- La tondeuse est en panne (embrayage HS), la pièce est commandée
- Arrivée d'un agent saisonnier
- Préparation fête de l'école, vestiaires, toilettes
- Nettoyage de l'atelier municipal en cours

Église

- Marion ROBIN indique que Le Club des Mécènes accepte de financer une partie de la restauration de 3 tableaux, un plan de financement devra leur être proposé pour la commission de novembre.
 - DRAC va procéder au récolement du mobilier de l'église (un autel et deux tableaux sont concernés).
 - Travaux restants : entrée à peindre, statues à repositionner, sacristie à terminer, nettoyage.
 - Nous pourrions ensuite demander le passage de la commission de sécurité
- Divergence sur l'obligation de passage de la commission : Hervé GROHAN indique que pour un édifice de moins de 250 places, la commission ne semble pas obligatoire. Marion ROBIN recontacte le SDIS pour vérifier cette information. Il sera également obligatoire de poser des extincteurs. Marion ROBIN refait le point avec l'architecte pour connaître la réglementation.
- Monseigneur BOZO souhaite une messe d'inauguration le 19 septembre à 18h

La commune souhaite dissocier l'inauguration laïque et cultuelle. Marion ROBIN recontacte le diocèse pour rechercher une alternative.

La commission culture prépare un événement de 14h à minuit

Visite au Centre d'Opérations et de Renseignements de la Gendarmerie par Marion ROBIN.

Une sensibilisation aux cyberattaques a été faite auprès des élus présents. Une information sur une nouvelle procédure pour les dépôts sauvages a été donnée.

École (Stéven JARDIN)

- Projet « Cours Oasis » : intervention de l'entreprise COLAS prévue les 24 ou 25 juin
- ALSH : préfiguration de la cours oasis avec les enfants par du marquage au sol. Une maquette est en cours de réalisation. Une visite sera organisée le 1er juillet de 17h à 19h.
- 10 enfants inscrits sur le camp proposé par le Centre de loisirs cet été

Vie locale (Edwige MADEUX)

- Sollicitations des habitants : stationnement, verre au sol près des containers, places PMR

Une réponse sera apportée à chaque demande.

- Animations à venir :
 - mercredi 10 juin : Cinéma
 - samedi 13 juin : Guinguette au plan d'eau (animation Coeur de Bourg)
 - samedi 20 juin : Fête de la musique
 - jeudi 25 juin : 21h30 colline aux enfants projections dans le cadre de *Mon jardin qui bourdonne* (animation PNR)
 - vendredi 3 juillet : parcours chanté dans la commune au départ de la place du pigeonier (animation CDC)
 - mardi 14 juillet : organisation de la journée reconduit dans les mêmes conditions que l'année dernière (rencontre inter associations jeudi 04 juin a permis de se coordonner)

Urbanisme

SBK IMMO nous informe qu'il ne reprendra pas le projet d'aménagement d'AMENATYS (ex RN 22). Le permis d'aménager reste valable jusqu'en décembre 2026.

Pascale MARTINEAU participera le 7 juin à la première Agora Life Maraisilience à Luçon (88 communes concernées). Deux journées supplémentaires sont prévues fin juin, avec une restitution finale en 2027.

Prochain conseil municipal : mercredi 1er juillet

Fin de séance : 21h45

Marion ROBIN	Maire et Présidente de séance	
Edwige MADEUX	Secrétaire de séance	